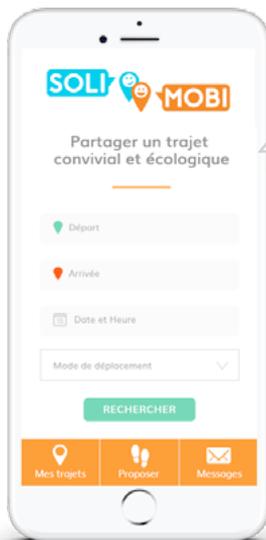




## MOBILITÉS

**SoliMobi : l'application  
des citoyens qui veulent égayer  
leurs trajets du quotidien**



- À PIED, À VÉLO, À TROTTINETTE, DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN
- POUR LES PARTICULIERS & LES ENTREPRISES
- EN ÎLE-DE-FRANCE & EN RÉGIONS

À l'heure où seul un Français sur deux se dit en sécurité dans les transports en commun (métro, RER, bus ou TGV)<sup>1</sup>, **SoliMobi pourrait bien atténuer le stress que beaucoup éprouvent quand ils se déplacent dans l'espace public.** Cette application web, disponible sur le site [solimobi.com](http://solimobi.com), propose de mettre **gratuitement en relation des citoyens désireux de partager leurs trajets** du quotidien à pied, à trottinette, à vélo et en transports en commun. Une solution de déplacement pratique, conviviale, rassurante, respectueuse de la santé des citoyens et de l'environnement.

**SoliMobi est un facilitateur de mobilité et un accélérateur de lien social.**

L'application met les citoyens en relation avec d'autres membres de la communauté acceptant de partager leurs trajets. Pour ce faire, il suffit de renseigner sa destination, l'heure, et le mode de déplacement souhaité : marche, trottinette, vélo ou transports en commun. On peut ensuite choisir son accompagnateur en fonction de différents critères : âge, centres d'intérêt, profil du participant au trajet (particuliers et/ou salariés).

1. Étude réalisée à partir de résultats des enquêtes « cadre de vie et sécurité » menées conjointement par l'Insee et l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) entre 2009 et 2013 (AFP)

**Première plateforme à proposer ce type de service,** SoliMobi (pour « solidarité » et « mobilité ») aspire à engager l'ensemble de la société dans des mobilités plus douces, en termes de bien-être, de vivre-ensemble et de bilan carbone. « *Les collectivités et les entreprises ont tous intérêt à faciliter et fluidifier les déplacements dans l'espace public, souligne **Héloïse Poëy-Noguez, présidente fondatrice de SoliMobi.** Il y va du bien-être des citoyens, mais aussi de la transition énergétique et du décongestionnement de certains axes routiers.*»

Moins de stress,  
plus de liens

Entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS) oeuvrant pour l'intérêt général, la start-up ambitionne d'inciter les entreprises à offrir son service SoliMobi à leurs salariés. **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi de transition énergétique (TECV\*)** rendra obligatoire les plans de mobilité pour les établissements de plus de 100 salariés situés dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains (PDU). SoliMobi arrive donc à point pour proposer aux entreprises (et administrations) d'encourager des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement et d'inciter leurs salariés à se déplacer ensemble, au fil de trajets professionnels et domicile-travail estimés à 68 minutes aller-retour en moyenne en Île-de-France<sup>2</sup>.

« Copiétonnage »  
& « cotrajets »

Les intérêts sont partagés. Tandis que SoliMobi œuvre pour l'intérêt général et crée des emplois qui ont du sens, l'entreprise ou l'administration cliente bénéficie d'une application interne personnalisée. Tous les trois mois, elles reçoivent également des données extra-financières qu'elles peuvent intégrer à leur bilan carbone et reporting RSE.

En promettant de déployer les concepts de « copiétonnage » et de « cotrajets » à grande échelle, SoliMobi prône l'égalité face à la mobilité et l'accès à l'espace public à tous les citoyens, sans restriction de sexe, d'âge, de conditions physique ou sociale. « Notre ambition est que toutes les personnes puissent se déplacer dans l'espace public avec la même légèreté, qu'elles soient une jeune adolescente, un senior, une personne à mobilité réduite, un touriste ou une infirmière qui prend son service de nuit », résume Héloïse Poëy-Noguez.



2. Dares Analyses, « Les temps de déplacement entre domicile et travail », novembre 2015, n°081

\* Légisfrance - Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte